

Bonnes vacances

Le secrétariat académique vous souhaite de très bonnes vacances. Nous resterons cependant à votre écoute et répondrons à vos mails pendant les vacances.

Merci à toutes et à tous les collègues qui ont participé à nos différentes actions et à l'élaboration des différents articles de nos bulletins académiques.

Merci à nos permanents et aux commissaires paritaires qui vont assurer l'information et l'accompagnement des collègues en révision d'affectation, des TZR, des stagiaires et des contractuels jusqu'au vendredi 19 juillet 2019,

Jean-Michel Blanquer hué lors d'un déplacement en Gironde



Le ministre de l'Education Jean-Marie Blanquer a été accueilli lundi à Lormont, dans la banlieue de Bordeaux, sous les huées des manifestants scandant « Blanquer démission » et protestant contre ses réformes.

Ce rassemblement a été organisé par les syndicats de la FSU, CGT, SUD, Collectif Rive Droite pour l'éducation et Stylos Rouges.

Rendez-vous de carrière : modification de délais

Un arrêté relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale apporte deux modifications importantes :

- Le calendrier du rendez- vous de carrière est notifié à l'agent au plus tard « *quinze jours calendaires* » au lieu d'un « mois ». Il est précisé que « *ce délai de notification ne peut être compris dans une période de vacance de classe.* »
- Dans tous les cas le compte rendu est notifié à l'agent qui peut, dans un délai de « *quinze jours calendaires* », formuler des observations par écrit dans la partie du compte-rendu réservée à cet effet.

Ce qu'en pense le SNUEP : ces modifications ne vont pas dans le bon sens car elles réduisent le temps de préparation et aussi le temps pour formuler des remarques et des observations concernant le rapport conjoint de l'inspecteur et du chef d'établissement.

CAPA hors classe

Pour les collègues qui n'ont pas eu le rendez-vous de carrière lié à la promotion Hors Classe, des précisions ont été données concernant l'évaluation « Recteur ». Cette évaluation est issue des dernières notes administrative et pédagogique.

Nous avons réaffirmé notre opposition à l'appréciation Recteur « pérenne » pour cette campagne de promotion à la Hors Classe en demandant qu'elle soit revue chaque année, afin de permettre à tous les non promus de voir leur avis réévalué.

Madame GAUDY, DRH, a déjà fait remonter cette demande à la DGRH. Nous ne désespérons donc pas que cette mesure de réexamen soit effective pour les campagnes futures.

Cette année 740 collègues étaient promouvables pour 126 promotions à la Hors Classe au 1/09/2019. Parmi les promus, 80 étaient au 11^{ème} échelon et 46 au 10^{ème} échelon.

Lire la [Déclaration du SNUEP-FSU](#)

CAPA classe exceptionnelle

Le contingent 2019 pour l'académie de Bordeaux était de 68 promotions (52 au vivier 1 et 16 au vivier 2) + 12 pour l'échelon spécial. Malheureusement, à cause d'un manque de dossier recevable au vivier 1, seules 58 promotions seront prononcées : 49 promotions (V1+V2) + 9 promotions à l'échelon spécial.

Au total, 70 % des promus sont issus du vivier 1 et 30 % du vivier 2. Ce déséquilibre doit être étudié par le ministère pour permettre plus de promotions à l'avenir dans le vivier 2.

Les règles de promotion privilégient le mérite en tenant compte des appréciations des inspecteurs, l'ancienneté étant secondaire.

Au vivier 1, seuls 28 dossiers sur les 96 déposés étaient recevables. M. Le Recteur a émis 20 % d'avis "excellent" et aucun quota pour les autres avis. Les 28 candidats sont promus.

Au vivier 2, 21 promus sur les 336 promouvables. 5 % d'avis "excellent" du recteur et pas de quota pour les autres avis. Parmi les promus, des collègues ont demandé leur retraite mais ils pourront prolonger, s'ils le souhaitent, leur activité pour bénéficier de cette promotion.

Une liste complémentaire a donc été constituée de façon à maintenir ces 21 promotions.

Concernant la classe exceptionnelle, devant le tarissement du Vivier 1, nous avons réitéré notre demande forte qu'un seul tableau d'avancement soit constitué pour les promotions futures.

Nombre de promotions à l'échelon spécial de la Classe Exceptionnelle : 9

Les Commissaires Paritaires du SNUEP-FSU

CAPLP : 254 postes non pourvus aux concours 2019

En plus de la baisse du nombre de postes ouverts au concours, beaucoup de ces postes, suite aux résultats des concours, ne sont pas pourvus. Les enseignants, fonctionnaires d'état vont manquer ! Cette situation coïncide parfaitement bien avec l'objectif du gouvernement qui est d'augmenter le nombre des contractuels au détriment des fonctionnaires d'état.

Mais au-delà de cette politique menée par l'actuel gouvernement, le métier d'enseignant attire de moins en moins de candidats à cause d'une part des conditions d'exercice du métier souvent difficiles et d'autre part du niveau de rémunération qui est inférieur de 26% aux salaires des cadres équivalents de la fonction publique.

Infos stagiaires 2019-2020

- Nous siégerons au groupe de travail du 19 Juillet 2019, et nous restons disponibles pour vous communiquer les résultats des affectations.
- Nous resterons bien sûr disponibles par téléphone au 06 08 24 61 6 et par mail : snuempaquitaine@gmail.com. N'hésitez pas à nous contacter.
- Attention la rentrée des stagiaires se fera à Bordeaux les 26 et 27 Août.
- Renseignements sur espaces stagiaires : <https://www.bordeaux.snuep.fr/Stagiaires.html>

Non à la fermeture du LP René Cassin à Paris

Avec stupéfaction, les collègues, les élèves et leurs familles, du lycée René Cassin ont appris il y a quelques jours qu'ils étaient expulsés, purement et simplement, de leur site situé dans le 16^{ème} arrondissement. D'un trait de plume, la Ville de Paris, propriétaire des murs, soutenue par la mairie du 16^{ème} arrondissement, avec le feu vert du Rectorat et de la Région, chasse *manu militari* les personnels et les lycéens.

Quel message veut-on envoyer en fermant le seul et unique lycée professionnel du 16^{ème} arrondissement ? La mixité sociale s'arrêterait-elle aux frontières des « beaux quartiers » ?

Le SNUEP-FSU Paris réitère sa demande à la Ville de Paris ainsi qu'au Rectorat de recevoir d'urgence les organisations syndicales.

Le SNUEP-FSU Paris œuvrera pour l'unité la plus large afin que les revendications des personnels du lycée René Cassin soient entendues et satisfaites.

Formation des enseignants

Un premier [arrêté](#) fixe le cadre national des formations dispensées au sein des masters "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" (Meef).

La formation au sein des masters Meef, reprend certaines dispositions de la loi en inscrivant le cursus dans un "continuum" et en insistant sur la formation numérique. Les équipes pédagogiques sont constituées "pour au moins un tiers du potentiel d'heures d'enseignement" de professeurs ou personnels d'éducation en métier

Un deuxième [arrêté](#) fixe les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires (parcours de formation adapté notamment pour les PLP).

Apprentis : 500 € pour financer le permis de conduire

En application de la loi du 5 septembre 2018, les apprentis âgés de plus de 18 ans peuvent financer en partie leur permis de conduire grâce à une aide de l'État de 500 €. Cette aide est mise en place à partir du 1^{er} janvier 2019. Mais rien pour les lycéens professionnels alors que l'obtention du permis de conduire augmente le taux d'insertion professionnelle des jeunes de 10%.

Orientation : signature de convention entre l'EN et la Région

Le président de la région Nouvelle-Aquitaine et les trois recteurs (Bordeaux, Limoges et Poitiers), ont signé la convention-cadre mettant en œuvre de la nouvelle compétence orientation confiée au conseil régional par la loi du 5 septembre 2018. Cet accord ouvre la coopération avec les personnels de l'Éducation nationale (agents de la Dronisep et des CIO) en fixant les principes de répartition de leurs activités. Les directeurs de CIO seront ainsi mis à disposition de la région pour 30 % de leur temps. La collectivité territoriale se dotera au 1^{er} septembre prochain d'une direction de l'orientation, chargée de piloter les actions d'information sur les métiers qui seront déployés dans les collèges et lycées.

Chèques-livres et « gratuité » des manuels scolaires

Un budget de 4,8 millions d'euros est consacré pour financer les chèques-livres. Ainsi la Nouvelle-Aquitaine va attribuer un chèque-livre d'une valeur de 20 euros à près de 230 000 lycéens et apprentis à la rentrée 2019, pour faciliter leurs achats auprès des librairies de la région ou d'associations de parents d'élèves. C'est une bonne initiative mais faudrait-il pas en plus inciter les jeunes à utiliser ce chèque-livre.

Une deuxième enveloppe, de 27 millions d'euros destinés à financer la « gratuité » des manuels scolaires dès la rentrée prochaine, d'abord pour les élèves de Seconde et 1re des LEGT, puis pour ceux de Terminale l'année suivante. Donc les lycéens professionnels sont exclus !

Nous demandons vivement à la Région de permettre aux lycées professionnels de bénéficier de ce dispositif d'autant plus qu'à la rentrée 2019 de nombreux programmes seront nouveaux et que le coût de la scolarité de nos élèves pèse beaucoup sur le budget des familles, qui sont souvent modestes voire pauvres.

CTA du 1^{er} juillet 2019 / Additifs à la carte des formations

Il s'agit de l'ouverture de l'option Arts en 2de au lycée de Fumel, de la création d'une UPE2A NSA (mesure satisfaisante pour la FSU) au collège Bourran de Mérignac.

Deux évolutions de structures : baisse avec le passage à 24 élèves en 2de Pro Commerce au LP Tregey (mais avec les moyens pour 30 conservés) et une division supplémentaire en 1ere STMG au lycée Despiau de Mont-de-Marsan.

La mesure pour Despiau est transitoire car avec la réforme du lycée, les structures ne sont pas définitivement actées, elles peuvent évoluer.

VOTE : 10 Pour (FSU, UNSA, FO).

Lire la [Déclaration de la FSU](#)

Extraits de la déclaration de la FSU au CSE du 4 juillet 2019

«Ce CSE doit aussi étudier un certain nombre de textes en application de la loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ». La FSU a déjà exprimé son désaccord de fond avec cette loi qui va accentuer les inégalités d'accès à la formation professionnelle et qui ne répond pas aux enjeux de la formation d'aujourd'hui.

Elle tient aussi à dénoncer le manque de dialogue social du gouvernement sur ses questions, qui sont quand même de première importance, notamment pour la formation des jeunes. A ce jour, le ministère n'a pas tenu sa promesse d'ouvrir des discussions sur les conséquences qu'a cette loi sur l'éducation nationale. De plus, le ministère du travail, ne daigne même pas recevoir la FSU pour discuter notamment de la place et du rôle des partenaires sociaux dans les nouvelles architectures des commissions paritaires consultatives.

Pour la FSU, les décrets CPC ne respectent pas l'esprit de la loi. Sous prétexte de rendre majoritaire la présence de représentants d'organisations syndicales de salariés et d'organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, le gouvernement a fait le choix de l'éviction des formateurs et des usagers de la formation professionnelle dans la procédure de création des certifications. Pour la FSU, c'est une erreur historique qui aura de graves conséquences sur le fonctionnement même des CPC et à terme sur la qualité des titres et diplômes professionnels.

Les personnels réclament toujours un autre projet pour l'École. C'est pour cela, que dès la prochaine rentrée, la FSU continuera son combat pour un projet éducatif permettant de lutter contre les inégalités. Elle prendra les contacts avec l'ensemble des fédérations de l'éducation, les parents d'élèves et les organisations lycéennes pour poursuivre les mobilisations nécessaires. »

Alors que la profession enseignante est largement féminisée, il existe de fortes inégalités de carrière entre les hommes et les femmes, rappelle, dans une tribune au « Monde », Blanche Lochmann, présidente de la Société des agrégés.

Compte rendu du CTA interacadémique de la Nouvelle Aquitaine

Lire la [Déclaration de la FSU](#).

Le CTA interacadémique de la Nouvelle Aquitaine a été réuni le jeudi 4 juillet à Angoulême. Le but était de présenter :

- Les conséquences de la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 sur les structures et personnels d'orientation
- Le projet de réorganisation des services de la région académique « Nouvelle Aquitaine » qui a été approuvé par le ministère

Cette réunion étant informelle, les informations présentées n'ont pas donné lieu à un vote et les documents n'avaient pas été transmis au préalable.

Conséquences de la mise en œuvre de la loi Avenir du 5 septembre 2018

L'information est désormais du ressort de la Région alors que l'orientation et l'affectation relèvent de l'état. Ces deux missions sont celles des DRONISEP, des CIO et des Psy-EN.

Pour garder « une unité d'action », une expérimentation est prévue qui met à disposition de la région 30% du temps des directeurs de CIO. Les collègues doivent être volontaires et auront une lettre de mission cosignée du recteur et du président de la région. Pour le recteur, cette mise à disposition ne devrait pas affecter les Psy-EN. Une convention a été signée par les trois rectorats et le président de région. Elle est non communicable sans l'accord du président de la région.

Au total, sur les 150 ETP (équivalent temps plein), 95 sont maintenus dans les structures.

Pour les autres, ils pourront rejoindre la région ou les services déconcentrés.

Projet de réorganisation des services.

Ce projet a été approuvé par le ministre et sera présenté dans les CTSA (comités techniques spéciaux académiques) des trois académies ainsi qu'aux personnels. Vous trouverez dans le tableau les différents services concernés (niveaux d'intégration retenus et localisation).

Trois niveaux d'intégration ont été retenus :

- Direction ou délégation régionale unique
- Services interacadémiques
- Réseau interacadémiques (harmonisation des politiques académiques)

Il semble que le ministre de l'EN a validé cette organisation. Il ne reste que les modalités de mise en œuvre à discuter soit les miettes. Cela va avoir lourdes conséquences sur l'organisation des services des 3 rectorats et sur les personnels administratifs en place.

Pour le pro, il va y avoir une direction régionale de la formation professionnelle initiale et continue basée à Bordeaux et 2 délégations à Limoges et Poitiers avec les mêmes orientations politiques. Une mission de suivi et de développement de l'apprentissage sera installée à Limoges.

Vous trouverez ci-dessous l'Organigramme des services régionaux et académiques présenté lors de ce comité technique interacadémique.

Recteur de région académique – Recteur de l'académie de Bordeaux

